

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX » - SUBVENTION AUX PRIVES
ABONDEMENT DE LA CCEDA**

URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX »

SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 28/06/2018 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux ;
- CONSIDERANT la convention entre la CCEDA et la commune de Lempty signée le 30/11/2018, définissant les conditions d'attribution de l'abondement à la prime Habiter Mieux ;

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 28/06/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention de 500€ ou 600€ (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique « Habiter Mieux », dont les dossiers ont été validés en commission Anah depuis le 1er janvier 2018. Cette aide est devenue applicable depuis le 30 novembre 2018, avec la signature de la convention bipartite entre la CCEDA et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (animateur du dispositif sur notre territoire, dans le cadre d'un programme d'intérêt général).

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 600€ (foyer classé très modeste selon les plafonds de ressource Anah) pour le dossier suivant, parvenu le 22 février 2019 à la CCEDA :

Civilité	Nom	Prénom	adresse postale	code postal	commune	numéro dossier Anah	date courrier de notification Anah	catégorie	montant sub CCEDA	date délibération du conseil communautaire
Monsieur	RAMBAUD	Thierry	Tissonnière	63350	JOZE	11786	jeudi 21 juin 2018	Très modestes	600.00 €	jeudi 28 mars 2019

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier l'attribution d'une prime de 600€ au dossier figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition ci-dessus, à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.